

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : RCP0229373**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : LOISY PECASTAING SYLVIE - ECO MAESURE
18 RUE DES PASSEREAUX
64290 GAN

LA COMPAGNIE

HISCOX
19, rue Louis Le Grand
75002 PARIS

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER :

Contrôle périodique amiante ; Diagnostic amiante avant travaux / démolition ; Diagnostic amiante avant vente ; Dossier technique amiante ; Exposition au plomb (CREP) ; Recherche de plomb avant travaux ; Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP) ; Diagnostic gaz ; Diagnostic monoxyde de carbone ; Diagnostic termites ; Etat parasitaire ; Diagnostic de performance énergétique ; Recherche de métaux lourds ; Etat de l'installation intérieure de l'électricité ; Diagnostic acoustique ; Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux ; Risques naturels et technologiques ; Assainissement autonome – collectif ; Millièmes ; Loi Carrez ; Loi Boutin ; Etat des lieux ; Diagnostic Technique SRU ; Prêt conventionné : normes d'habitabilité ; Diagnostic sécurité piscine ; Diagnostic radon ; Diagnostic légionellose ; Evaluation valeur vénale ; Diagnostic Accessibilité Handicapé ; Diagnostic humidité ; Vérification des équipements et installations incendie ; Thermographie infrarouge ; Infiltrométrie ; Etude thermique réglementaire (RT 2005) ; Etude thermique réglementaire (RT 2012) ; Etude thermique réglementaire dans les bâtiments existants

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour une durée de **1 mois** à compter du 04/01/2013.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnosticteurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

Fait à Marseille, le 9 janvier 2013



Appel gratuit
depuis un poste fixe

0 805 693 888

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES RCP0229373

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	20 000,00 Euros
- Par litige	10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

